



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉRO 1918-26 ET 1919-26

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 19 mai 2026, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1918-26 modifiant le règlement numéro 1816-23 concernant la démolition d'immeubles patrimoniaux et remplaçant le règlement numéro 1167-04, afin de retirer une propriété à la liste des bâtiments patrimoniaux (Annexe A).
- 1919-26 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Constant numéro 1532-17, afin de retirer une propriété à la liste des bâtiments patrimoniaux (Annexe C).

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Les présents règlements sont également disponibles pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics » et font suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 30 juin 2026, soit à la date de délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 2 juillet 2026.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques